

# Compte rendu de l'audio conférence du

16/04/2020 à 16H00

## Présents :

Chantal GOUBERT – DDFIP

Gérard JOUVE – DIRECTEUR ADJOINT

**Patrice BRUN pour la CGT Finances Publiques**

Jean-Pierre MOISSINAC – FO Finances Publiques

Christian LARROUSSINIE – SOLIDAIRES Finances Publiques

Situation des effectifs de la DDFIP du Cantal au 15-04-2020 communiquée par le service RH préalablement à cette audio conférence :

Cas avérés ou suspectés de COVID 19	0
Agents présents (en %)	23%
Nombre de télétravailleurs	43
Nombre de postes comptables fermés	0
Nombre d'agents en quatorzaine	0

## Point sur la situation COVID 19 dans le Cantal

Mme GOUBERT - M JOUVE :

Un point rapide de la situation est effectué.

CGT Finances Publiques :

- Il convient de rester extrêmement vigilant ;
- veiller à ce que les consignes sanitaires et que les approvisionnements en produits (gel, gants, masques) effectués dans les jours à venir soient renforcés, compte tenu de l'augmentation du nombre d'agents présents dans les services.

## Campagne IR

Mme GOUBERT :

La campagne IR débute comme prévu le 20-04-2020.

Environ 40% des agents sera mobilisé et présent dans les services.

Les conditions matérielles des 3 SIP du Cantal leur permettront de travailler dans des bureaux individuels ou suffisamment grands pour appliquer sans difficultés les mesures de distanciation.

Il appartient néanmoins à chacun d'appliquer les règles de sécurité et d'hygiène régulièrement rappelées.

Elle reste particulièrement attentive aux conditions dans lesquelles cette campagne va se dérouler.

La note cadre de la DG va être diffusée.

La direction toute entière est mobilisée.

La campagne de communication a été lancée : de nombreux messages seront passés pour inciter les usagers à ne pas se rendre dans les CFP mais à utiliser les autres canaux.

Elle assure les agents de son total soutien et précise que les mesures maximales de sécurité ont été prises.

**Pour elle deux prérequis majeurs prévalent durant la période : rassurer et assurer des conditions de vie au travail rassurantes.**

Le PCA a été actualisé avec les chefs de service et doit être transmis aux OS comme demandé par la CGT (chose faite le 17-04-2020 cf. en annexe)

### **CGT Finances Publiques :**

La Campagne IR a déjà commencé puisque certaines déclarations papier ont été reçues et que le service de déclaration en ligne est ouvert depuis le 15-04.

- **Les collègues sont extrêmement inquiets de la façon dont celle-ci va de dérouler d'autant plus que le Président a annoncé le déconfinement à partir du 11-05 ; ils redoutent que les CFP ouvrent au public à cette date ;**
- **Ils redoutent également de se retrouver à 40% d'entre eux dans les services quand bien même ils seront dans des bureaux individuels (ce que la CGT reconnaît) en effet :**
- **quid des parties communes : couloirs, sanitaires, salles de détente...**
- **quid de la manipulation du courrier arrivant en masse ...**
- **Les télétravailleurs s'inquiètent également des conditions dans lesquelles ils vont pouvoir exercer les missions.**
- **répète que la campagne ne doit pas se dérouler « coûte que coûte » : la DDFIP ne peut pas avoir les exigences d'une campagne « normale » ; et pourtant il est demandé d'accomplir toutes les tâches d'une campagne normale : accueil du public, ouverture et envoi de courrier, saisi des déclarations, mise à jour de la TH, statistiques..., bref **que tout soit « bouclé pour le 03 juillet ».****

### **Mme GOUBERT :**

- Reconnait que c'est une campagne atypique qui démarre, qu'elle ne méconnaît pas les difficultés et ne banalise pas les craintes des agents.
- Il convient de commencer cette campagne, de voir dans les jours qui viennent et d'ajuster en fonction des situations.

**pour autant « nous avons une obligation de résultats »**

**Elle sait pouvoir compter sur le sens des responsabilités des agents et qu'il faut rester optimiste !**

### **CGT Finances Publiques :**

**Qu'est-ce qui peut bien justifier une telle posture ! Tout ceci est inconcevable.**

- **demande à la Directrice de communiquer à l'ensemble des agents qu'elle n'aura pas ce niveau d'exigence.**
- **comment les agents vont pouvoir rester mobilisés et garder l'optimisme nécessaire quand dans le même temps le gouvernement vient de prendre une ordonnance**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041801063&categorieLien=id>  
**visant à leur supprimer jusqu'à 10 jours de RTT et de CA entre le 16-03 et le 11-05.**

**Tout ceci est proprement scandaleux et « dégueulasse ».**

**Tous les collègues de SIE, Trésoreries, SPF-E, Direction, CDIF, PCU, SIP fortement mobilisés ces dernières semaines ;**

**Tous les collègues obligés de rester chez à cause des manquements d'une direction incapable d'assurer leur sécurité ou de leur fournir de quoi télé travailler.**

**se sentent trahis, désabusés et définitivement démotivés.**

- **demande à la DDFIP comment elle compte décliner cette ordonnance et indique que suite à l'interpellation de plusieurs collègues, la CGT a une série de questions à lui poser.**

**Mme GOUBERT en citant l'article 4 de ladite ordonnance :**

*« - Le nombre de jours de congés imposés au titre de l'article 1er et susceptibles de l'être au titre de l'article 2 est proratisé en fonction du nombre de jours accomplis en autorisation spéciale d'absence et en télétravail ou assimilé au cours de la période de référence définie au premier alinéa de l'article 1er.  
II. - Le nombre de jours pris volontairement pendant la période définie au premier alinéa de l'article 1er et de l'article 2 au titre de la réduction du temps de travail ou des congés annuels, par les fonctionnaires et agents contractuels de droit public de la fonction publique de l'Etat, les personnels ouvriers de l'Etat ainsi que les magistrats de l'ordre judiciaire est déduit du nombre de jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels à prendre en application des articles 1er et 2. »*

**a évidemment tenté de noyer le poisson, classique !**

Elle précise que les modalités d'application ne relèvent pas de sa compétence, la DG devra donner ses instructions.

Quant aux questions des agents, elle indique ne pas pouvoir y répondre durant cette audio conférence et demande à la CGT de les lui transmettre (**Un courriel reprenant l'ensemble des questions a donc été envoyé le 17-04**).

**CGT Finances Publiques :**

- **fait lecture des articles un et deux et la somme de donner des explications et des indications ;**
- **fait remarquer que cette ordonnance n'a fait l'objet d'aucune négociation avec les organisations syndicales ;**
- **demande alors que localement, soient tenus un CTL et un CHS-CT pour que cela soit porté au débat.**

**en vain...**

<p><b>Tout ceci n'est pas raisonnable, la Directrice continue de rester sourde aux interpellations des agents.</b></p>
--

**Frais de repas :**

Les OS ont demandé quels justificatifs pouvaient être fournis à l'appui de la demande de remboursement

Mme GOUBERT : tous types de justificatifs (tickets de caisse de supermarchés, traiteurs, boulangerie...)

la **CGT Finances Publiques** invite l'ensemble des agents concernés à déposer leur demande au plus vite et à lui faire part des éventuelles difficultés rencontrées à obtenir le remboursement.

**CGT Finances Publiques :**

- rappelle une nouvelle fois son attachement au dialogue social.
- force est de constater une nouvelle fois que ces réunions ne sont que des vitrines. La CGT estime que Mme la Directrice reste totalement sourde aux attentes légitimes des agents et des OS.

**Mme GOUBERT :**

Ces audio conférences sont proposées pour aborder un certain nombre de questions avec les OS et la prochaine est fixée au 23-04.

**Convocation du CHS-CT**

Mme GOUBERT indique que le CHS-CT « pré-campagne IR » n'a pas encore été convoqué à cause d'un agenda très contraint.

**CGT Finances Publiques :**

- **entends difficilement cet argument et redoute que la Directrice « ne joue encore une fois la montre » ;**
- **réitère une dernière fois sa demande pour que le CHS-CT soit réuni dès la semaine prochaine ;**
- **rappelle que le dernier CHS-CT a été convoqué en moins de 48H suite à l'envoi de sa lettre ouverte à son prédécesseur ;**
- **demande d'ores et déjà la tenue d'une réunion du CHS-CT avant le 11-05-2020 qui traitera du déconfinement et de la réouverture éventuelle des CFP.**

***Toutes les mesures prises récemment montrent la détermination de notre gouvernement à ne rien céder, bien au contraire !***

***Cela doit nous conduire à « ne pas baisser la garde » et à rester mobilisés.***

***Soyons lucides, tous les mauvais coups n'ont pas encore été donnés.***

***Nous devons d'ores et déjà préparer la riposte !***

***les représentants au CHS-CT restent à votre disposition  
n'hésitez pas à les solliciter :***

***[laurent.veylet@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:laurent.veylet@dgfip.finances.gouv.fr)***

***[patrice.brun@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:patrice.brun@dgfip.finances.gouv.fr)***